

<b>Partie 2 : LE CADRE JURIDIQUE DE L'ORGANISATION SOCIALE</b> Durée indicative : 25 heures (hors objets d'étude et hors périodes de formation en entreprise)			
Le droit est un corps de règles émanant de l'autorité publique et permettant l'organisation de la société. Il traduit des choix liés à l'histoire et aux évolutions politiques, économiques et sociales. Dans cet ordre juridique chaque individu jouit de pouvoirs appelés droits subjectifs, qui lui sont reconnus pour la satisfaction de ses propres intérêts. Il a la possibilité de les défendre devant une juridiction. En contrepartie, ces droits s'exercent dans le respect des devoirs et des obligations qui incombent à chaque individu.			
Thèmes	Axes de réflexion	Champ des connaissances	Propositions d'objets d'étude
<b>2 - 1</b> <b>La place du droit dans l'organisation de la vie publique et des relations sociales</b>	<b>Les fonctions et caractères du droit</b>	L'objet du droit La règle de droit et le droit objectif Les droits subjectifs	L'analyse d'un droit fondamental : sources, dispositions, défense et encadrement
	<b>Les droits fondamentaux, les devoirs, les obligations</b>	Les droits de l'homme Les libertés fondamentales Les devoirs et les obligations	La comparaison du processus de création d'une loi et du processus de création d'un règlement
	<b>Les sources du droit</b>	Les sources directes Les sources indirectes La hiérarchie des normes	Le respect des droits de la personne humaine en France
<b>2 - 2</b> <b>Les sujets de droit et leurs prérogatives</b>	<b>Les titulaires des droits subjectifs</b>	La personnalité juridique et les personnes physiques et morales Les attributs des personnes juridiques	<del>L'exercice des droits subjectifs d'une catégorie sociale donnée</del>  L'évolution du droit de la preuve liée à l'internet
	<del>L'exercice des droits subjectifs</del>	<del>L'acte juridique</del> <del>Les faits juridiques</del>	
	<del>La classification des droits subjectifs</del>	<del>Les droits patrimoniaux</del> <del>Les droits extra-patrimoniaux</del>	
	<b>La preuve des droits subjectifs</b>	La charge de la preuve Les modes de preuve L'admissibilité de la preuve	
<b>La responsabilité</b>	<b>La responsabilité</b>	La responsabilité Les fondements de la responsabilité civile <del>Le fait générateur de la responsabilité</del> <del>Le dommage</del> <del>Le lien de causalité</del> <del>La réparation</del>	Une situation concrète mettant en jeu la notion de responsabilité <del>La responsabilité des commettants du fait de leurs préposés.</del>  Une situation juridique en relation avec la spécialité du diplôme préparé et portant sur la mise en œuvre de la responsabilité
<b>2 - 3</b> <b>La mise en œuvre du droit</b>	<b>L'organisation judiciaire</b>	Les ordres judiciaires Les juridictions et leurs compétences Les acteurs	Une procédure judiciaire à partir de l'observation d'une décision de justice ou d'une séance au tribunal